

M. Sandy Baird, président de l'AEQ, a déclaré à notre Comité, que presque tous les journaux canadiens avaient dû recevoir ce numéro de *Copy Talk*. Il a ajouté que l'Association était prête à envoyer un rappel à ses membres pour préciser l'importance du langage et pour attirer l'attention des journaux sur cette question. L'AEQ dispose d'autres moyens de persuasion qui permettraient d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées. Ainsi, l'une des conférences qu'elle organise régulièrement pour les journalistes et les rédacteurs pourrait être consacrée aux questions qui ont trait aux personnes handicapées. De plus, l'AEQ pourrait recourir aux services des personnes ressources qu'elle connaît au sein des différentes écoles de journalisme du Canada pour apprendre ce qu'on y enseigne à cet égard et pour signaler à quel point il importe de donner une formation aux journalistes canadiens au sujet des personnes handicapées.

Notre Comité pense qu'il serait bon d'envoyer le rappel dont M. Baird a fait état, avant que le guide de la Presse canadienne ne soit révisé. Nous espérons également que, au moment de la révision du guide, l'AEQ attirera l'attention de la Presse canadienne sur les préoccupations de notre Comité afin qu'elle prenne en considération certains des commentaires qui nous ont été faits au sujet du langage qu'il convient d'utiliser. Nous espérons que les modifications éventuelles seront faites en consultation avec des personnes handicapées.

Notre Comité sait que l'AEQ ne peut ordonner à la direction des quotidiens de suivre une ligne de conduite, mais il sait aussi que chaque journal membre de l'Association a une idée propre de ce qui constitue un langage acceptable. Cette idée découle en partie de la façon dont le journal interprète la pensée de sa clientèle. Nous prions instamment l'AEQ d'inciter les journaux et les groupes de personnes handicapées de chaque ville à organiser des rencontres et à discuter de la question du langage. Évidemment, des réunions comme celle qui a eu lieu à ce sujet le 30 mai 1988 à Winnipeg, ne régleront pas le problème, mais elles permettront de déblayer le terrain et de mieux comprendre la position de chacun.

Notre Comité aimerait que l'AEQ, en plus de contribuer à éliminer certains termes offensants de la presse, tente d'atteindre un auditoire plus vaste. La division de l'administration de l'AEQ a mis sur pied un programme sur le rôle que jouent les journaux dans l'éducation du public. Ce programme vise à encourager l'utilisation des journaux comme outil d'apprentissage. De plus, il incite les enseignants à se servir des journaux pour développer les aptitudes à la lecture et le sens critique dans tous les secteurs du programme scolaire. Nous demandons instamment à l'AEQ de recourir à ce programme pour mieux faire connaître les questions qui concernent les personnes handicapées au Canada au moyen de ses colloques, bulletins et publications éducatives destinés aux enseignants et par l'entremise des établissements d'enseignement.

Selon les membres de notre Comité, l'AEQ peut être utile dans d'autres domaines. Ainsi, l'Association a créé une division de la recherche qui a publié des études sur l'attitude des journalistes envers les corps de police et la magistrature et sur celle des rédacteurs en chef à l'égard des études en journalisme. Nous pensons qu'une étude sur l'attitude des journalistes envers les personnes handicapées pourrait